

[Text]

on the Creator and the spirits he put on this land to take care of Indian people and help them.

• 1840

Promises were made to our forefathers, and at that time the Indian did not speak English, so there had to be interpretation for him. But very basic promises were made, and there were things our forefathers used to measure how long this treaty would be in effect. They said that as long as the sun shines, as long as the rivers flow and the grass grows, these treaties would be honoured and respected. The Indians agreed to the terms of the treaty.

At that time, the Queen's representatives stated that no person with two legs could break this treaty. They said no person could unilaterally break this treaty. The Indian people at that time—our forefathers—were told they were on an equal basis with the Crown. They were the leaders of their people, and the Queen's representatives were representatives of their people.

It was stated to our forefathers—the ones who signed the treaty—that the Queen's servants would serve them. Whatever their wants and wishes were, the servants of the Queen would carry them out. There was no mention that the federal government would make a law that would run the daily lives of Indian people. This was not one of the things that was discussed at the time of the treaty.

The way he sees it today, it seems the treaty entered into is being totally disregarded. At the time of the treaty, our forefathers reserved lands for themselves, and at that time the Queen said that within this reserve you will be the leader. That land is yours, and it is a reserve that will be your home base, where no one will bother you. Whatever you wish and desire is what will happen within that reserve. He said at that time the Queen gave the clothing these Chiefs were wearing.

The Chiefs today are really adversely affected by this Bill C-31. It seems to me the Chief has no say whatsoever on his reserve. It seems like Indian Affairs has complete authority. They are trying to put these people back on our reserve lists.

In the past, before Bill C-31, when somebody applied to become a member of the reserve the Chief, the Council and the people of that reserve would meet and talk about it. If they agreed to allow that person to become a member of the reserve, that is what happened. But if they disagreed, if they did not want that person to become a member of the reserve, then that person did not become a member.

[Translation]

de temps et de réflexion. Ils se sont rencontrés pour en parler et ils ont prié. Ils ont fini par convenir de signer le traité. À l'époque, ils comptaient sur le créateur et les esprits qu'il avait envoyés sur cette terre pour s'occuper des autochtones et pour les aider.

Des promesses ont été faites à nos ancêtres et à l'époque l'Indien ne parlait pas l'anglais et il a donc fallu recourir à des interprètes. Quoiqu'il en soit, des promesses très fondamentales ont été faites, et il y avait certaines choses que nos ancêtres ont utilisées pour mesurer la période pendant laquelle le traité serait en vigueur. Ils ont dit que tant que le soleil brillerait, que les rivières couleraient et que l'herbe pousserait, ces traités seraient honorés et respectés. C'est dans ce contexte que les Indiens ont accepté les clauses du traité.

À l'époque, les représentants de la reine ont déclaré qu'aucun homme ne pourrait rompre le traité, qu'aucun homme ne pourrait le rompre unilatéralement. Les Indiens de l'époque, soient nos ancêtres, se sont fait dire qu'ils étaient sur un pied d'égalité avec la Couronne. Ils étaient les leaders de leur peuple tout comme les représentants de la reine étaient les représentants du peuple britannique.

Il a été dit à nos ancêtres, à ceux qui ont signé le traité, que les serviteurs de la reine les serviraient, que les serviteurs de la reine s'occuperaient de satisfaire tous leurs désirs. On n'a jamais évoqué la possibilité que le gouvernement fédéral puisse adopter une loi qui viendrait gêner la vie de tous les jours des Indiens. Il n'en a pas été question lors de la signature des traités.

De la façon dont les choses sont envisagées aujourd'hui, on a l'impression que le traité est trahi. À l'époque des traités, nos ancêtres s'étaient réservés certaines terres, et la reine avait dit qu'à l'intérieur des réserves, ils seraient les leaders. Elle leur a dit: ces terres sont à vous, et il s'agit ici d'une réserve qui sera votre assise territoriale et où personne ne pourra venir vous embêter. Vous pourrez faire comme bon vous semble dans cette réserve. Le chef dit qu'à l'époque, la reine avait offert les vêtements que les chefs portaient.

Aujourd'hui, le projet de loi C-31 a une incidence très néfaste sur les chefs. Il me semble que le chef n'a plus rien à dire sur ce qui se passe dans sa réserve. C'est comme si le ministère des Affaires indiennes était seul responsable. Le ministère essaie de réinscrire ces personnes sur nos liste de réserve.

Autrefois, avant l'adoption du projet de loi C-31, lorsqu'une personne demandait de devenir membre de la réserve, le chef, le conseil et les membres se réunissaient et en parlaient entre eux. S'ils étaient d'accord pour que l'intéressé devienne membre de la réserve, alors c'est ce qui se passait. S'ils n'étaient pas d'accord, s'ils ne voulaient pas de cette personne chez eux, alors ils ne l'accueillaient pas comme membre.